

## Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 4 août 1874

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 1 p. (250r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 4 août 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 18/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47871>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 août 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

# Description

Résumé Sur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Godin explique à Larue que deux maîtresses des écoles du Familistère sont citées à comparaître devant le tribunal correctionnel de Vervins, et que le ministre de la Justice lui a promis avant son départ de Versailles qu'il ferait remettre l'affaire à quinzaine. Il lui demande si cela a été fait.

## Mots-clés

[Éducation](#), [Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Tailhand, Adrien \(1810-1889\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)
- [Versailles \(Yvelines\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Leval le 5 Octobre 1794.

Monsieur l'Ami

Tous les maîtres et d'école de  
mon établissement sont cédés  
à combien étoit de l'ordre décret de  
l'Assemblée nationale de Abélinos.  
Craint de quitter ces villes, j'ai  
recu de l'avocat de la Justice la  
promesse que il ferait remettre  
cette affaire à guinaine.

J'ai besoing de vous faire  
savoir également le malentendre que  
l'autorité exécutive en faveur de mes écoles.

Ces deux derniers ont du reste  
dans leur soumission une déclaration  
qui va étre transmises à l'Avocat  
de la République.

Voilà voilà si la remise est  
demandée par M le Ministre de  
la Justice.

J'ai bien l'honneur, Monsieur  
de vous saluer

Georges